



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Aebischer Eliane / Baeriswyl Laurent
Le bilinguisme et les deux langues à la HEP|PH FR

2022-CE-168

I. Question

La HEP|PH FR porte le label du bilinguisme.

Nous sommes préoccupés par le soin apporté à ce label et nous nous demandons si une attention suffisante est accordée à cette marque de qualité de la HEP|PH FR, si cette plante bénéficie d'une protection convenable et d'un entretien suffisant.

La page d'accueil du site internet de la HEP|PH FR permet d'obtenir certaines informations sur son assurance qualité : <https://hepfr.ch/institution/assurance-qualite/>

Ainsi, dans le document de stratégie qualité de la HEP|PH FR, le bilinguisme n'est pas mentionné une seule fois.

Dans le document sur le système d'assurance qualité, le bilinguisme n'est mentionné que dans une seule phrase : « *D'autre part, le SAQ est pertinent pour l'institution parce qu'il lui permet non seulement d'assurer la qualité de ses activités au sens des standards d'accréditation LEHE s'appliquant à toute haute école suisse, mais aussi et surtout de veiller à la qualité des prestations liées à son statut de haute école pédagogique professionnalisante et bilingue.* »

Dans les directives relatives au système d'assurance qualité, l'article 3 indique : « *La mise en œuvre du SAQ repose sur une culture qualité partagée par l'ensemble de la communauté bilingue de la HEP|PH FR. Cette culture implique une communication soutenue, à l'intérieur et au-delà de l'institution, ainsi que l'implication de tout membre de la communauté dans l'amélioration continue des activités.* »

Ces belles mais trop rares paroles sont-elles suivies d'actes ?

Le fait qu'il y ait de moins en moins d'étudiant-e-s germanophones à la HEP|PH FR nous inquiète, et nous remercions le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. A-t-on analysé précisément/systematiquement les raisons pour lesquelles tant de Fribourgeoises et de Fribourgeois germanophones vont étudier à la HEP bernoise ? Si non, est-ce que cela a été envisagé ?
2. Existe-t-il des stratégies à court/moyen/long terme ou un concept clair sur la manière de rendre la formation à la HEP|PH FR plus attrayante pour les germanophones ?
3. Quelles ressources seront utilisées et/ou quelles mesures seront prises pour assurer à l'avenir le maintien du bilinguisme et de la formation dans les deux langues à la HEP|PH FR ?

4. Que fait-on pour garantir une place suffisante pour le bilinguisme et l'existence des étudiantes et étudiants germanophones après la fusion avec l'Université ?
5. La structure de gouvernance de la HEP|PH FR prévoyait à l'origine une représentation linguistique équilibrée des doyens et doyennes.
 - a) Qu'en est-il de cet équilibre aujourd'hui ?
 - b) Combien et quels postes de cadres à la HEP|PH FR sont occupés par des germanophones ?
 - c) De quelle manière tient-on compte du label du bilinguisme dans le concept de gouvernance actuel ?
6. Est-ce qu'un concept interne de promotion du bilinguisme a été développé à la HEP|PH FR au cours des 20 dernières années ? Si oui, où peut-on le trouver ? Si non, pourquoi ?

9 mai 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le bilinguisme fait partie des caractéristiques mises systématiquement en avant dans la promotion de la HEP|PH FR. Il est l'une des raisons de l'attractivité de la place de formation fribourgeoise et une composante essentielle du positionnement de ses institutions. Aussi, la promotion du bilinguisme est l'une des cinq missions principales de la HEP|PH FR, missions qui lui sont confiées par le biais de la loi sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg (LHEPF) du 21.05.2015 : l'art. 3 al. 1 let. e) de ladite loi stipule que la HEP|PH FR est chargée « *de veiller à l'équilibre des langues en son sein, notamment dans son organisation, de promouvoir la maîtrise de la langue partenaire et de développer le bilinguisme* ». Ainsi, le cursus de la HEP|PH FR est offert dans les deux langues, et il est également possible d'obtenir un diplôme bilingue qui comprend la formation à l'enseignement dans les deux langues et selon les deux plans d'études. Ce diplôme bilingue est connu non seulement en Suisse, mais aussi au-delà des frontières nationales : il y a chaque année plusieurs étudiant-e-s étrangers à la HEP|PH FR inscrits dans ce cursus. L'offre de formation continue existe également dans les deux langues, voire en bilingue.

Pour le Conseil d'Etat, le bilinguisme, celui de la HEP|PH FR comme celui de toute autre institution du canton de Fribourg, n'est pas un but en soi. Il trouve son sens dans un contexte où il s'agit de la compréhension mutuelle, linguistique et culturelle, entre les deux communautés linguistiques du canton. Le Conseil d'Etat en tient compte dans son Programme gouvernemental 2022-2026 où il entend, à travers l'objectif 4.1.6 « *Systématiser les projets d'immersion dans la langue partenaire* », consolider les offres d'enseignement bilingue à tous les degrés de la scolarité. Il ne s'agit cependant pas de rendre le bilinguisme obligatoire pour toutes et tous, mais de rendre possible l'accès à une formation bilingue pour celles et ceux qui le souhaitent. Dans ce sens, l'objectif du programme gouvernemental précité inclut le « *développement d'une didactique de l'immersion à tous les niveaux d'enseignement* », une tâche qui incombe notamment à la HEP|PH FR. Ainsi, la notion du bilinguisme à la HEP|PH FR englobe non seulement son organisation interne, mais aussi la mission de l'institution.

L'indissociabilité et l'indispensabilité du bilinguisme de la HEP|PH FR étant ainsi répétées, le Conseil d'Etat souhaite apporter quelques précisions concernant la notion d'« équilibre » des langues. La répartition linguistique du canton correspond à environ trois quarts pour le français et à

un quart pour l'allemand. Partant, il n'est pas réaliste d'instaurer au sein d'une institution comme la HEP|PH FR une organisation dont la moitié du personnel ou des étudiant-e-s serait germanophone. Par conséquent, dans le cadre des mesures prises pour contrer le manque d'enseignant-e-s au sein du canton, l'augmentation de 100 à 150 places d'études pour la formation à l'enseignement au primaire ne portait que sur la section francophone de la HEP|PH FR. La section germanophone, elle, a été maintenue à 50 places, ce nombre étant jugé apte à servir la partie germanophone du canton. Ainsi, les secteurs de la formation initiale de la HEP|PH FR reflètent naturellement la répartition linguistique actuelle dans le canton de Fribourg, et l'équilibre y est parfaitement garanti.

Sur la base des constatations ci-dessus, le Conseil d'Etat répond aux questions posées par les députés comme suit :

1. *A-t-on analysé précisément/systématiquement les raisons pour lesquelles tant de Fribourgeoises et de Fribourgeois germanophones vont étudier à la HEP bernoise ? Si non, est-ce que cela a été envisagé ?*

La question du nombre important de Fribourgeoises et Fribourgeois qui partent étudier à la HEP bernoise est suivie en permanence. D'une part, la proximité de la ville de Berne et son accessibilité par les transports publics contribue à attirer de nombreux Fribourgeois et Fribourgeoises germanophones ; il est difficile d'agir contre ce phénomène. D'autre part, la PHBern offre notamment une flexibilisation maximale des programmes d'études pour les personnes souhaitant effectuer leurs études à temps partiel, respectivement en cours d'emploi, et il y existe plusieurs offres transversales que la HEP|PH FR n'est actuellement pas en mesure d'offrir. À ce sujet, la prochaine révision du plan d'études de la HEP|PH FR permettra de tenir compte de ces éléments et, dans la mesure du possible, de les inclure afin d'étoffer l'offre à Fribourg.

2. *Existe-t-il des stratégies à court/moyen/long terme ou un concept clair sur la manière de rendre la formation à la HEP|PH FR plus attrayante pour les germanophones ?*

Une mesure à court terme a été de renforcer la communication autour de l'attractivité de HEP|PH FR en ciblant directement les élèves germanophones. En outre, le délai d'inscription pour les candidat-e-s germanophones a été prolongé afin de remplir les places d'études disponibles au maximum.

Le conseil de direction de la HEP|PH FR a également décidé de nommer un bureau du bilinguisme et de l'immersion qui aura pour tâche de penser des actions pour renforcer le bilinguisme et l'immersion à la HEP|PH FR. La question de l'attractivité de la HEP|PH FR pour les étudiant-e-s germanophones en particulier fera également partie des réflexions à mener par ce nouveau bureau.

Comme mentionné plus haut, la HEP|PH FR se prépare en outre à une révision de son plan d'études et à renforcer à cette occasion son offre de formation bilingue. Le *diplôme* bilingue déjà existant consiste à former les étudiant-e-s selon les deux plans d'études (Plan d'études romand PER et Lehrplan 21) ; l'objectif de la nouvelle *filière* bilingue est de préparer les futur-e-s enseignant-e-s à déployer des pratiques et des dispositifs d'enseignement spécifiques aux situations scolaires bilingues, telles que le canton souhaite les encourager dans le cadre de son programme gouvernemental. Cette nouvelle offre est susceptible d'attirer non seulement plus d'étudiant-e-s germanophones fribourgeois-e-s, mais également des candidat-e-s germanophones issu-e-s d'autres cantons.

3. *Quelles ressources seront utilisées et/ou quelles mesures seront prises pour assurer à l'avenir le maintien du bilinguisme et de la formation dans les deux langues à la HEP|PH FR ?*

Le bilinguisme et le maintien de la formation dans les deux langues à la HEP|PH FR ne sont aucunement remis en question. Le canton de Fribourg a besoin d'enseignant-e-s germanophones et souhaite pouvoir offrir leur formation sur son propre territoire. Une formation à l'enseignement dispensée à Fribourg peut tenir compte des particularités de notre système scolaire et mérite à ce titre d'être maintenue et garantie également pour les générations futures.

Le fait que la HEP|PH FR reste une institution bilingue fait également pleinement partie de sa planification stratégique 2022-2030. Aussi, cette planification inclut, comme le précise la réponse à la question 2, la création d'une filière bilingue.

4. *Que fait-on pour garantir une place suffisante pour le bilinguisme et l'existence des étudiants germanophones après la fusion avec l'Université ?*

La planification stratégique de la HEP|PH FR court jusqu'en 2030, alors que l'intégration à l'Université est prévue pour 2025-2026. L'Institut de formation à l'enseignement au secondaire (IFE) de l'UniFR a par ailleurs des préoccupations similaires à celles de la HEP|PH FR. La HEP|PH FR va se réunir avec l'IFE pour penser ensemble le bilinguisme dans le futur centre de formation à l'enseignement et définir des mesures d'action concrètes. Avec la réunion institutionnelle, les institutions de formation à l'enseignement uniront leurs efforts pour maintenir une identité bilingue forte.

5. *La structure de gouvernance de la HEP|PH FR prévoyait à l'origine une représentation linguistique équilibrée des doyens et doyennes.*

a) *Qu'en est-il de cet équilibre aujourd'hui ?*

L'équilibre entre sections linguistiques a porté, depuis les débuts de la HEP|PH FR, sur la formation initiale (1 doyen-ne germanophone et 1 doyen-ne francophone). Les décanats de la recherche et prestations aux tiers, respectivement de la formation continue, sont occupés par une seule personne représentant les deux communautés linguistiques.

b) *Combien et quels postes de cadres à la HEP|PH FR sont occupés par des germanophones ?*

Actuellement, une doyenne germanophone s'occupe du décanat de la formation initiale alémanique. Le doyen de la formation continue qui quittait son poste au 30 juin 2022 était également germanophone. Les autres membres du conseil de direction sont francophones. Lors de chaque engagement d'un poste cadre, il est veillé au fait que les membres du conseil de direction puissent comprendre et interagir avec leur personnel également dans la langue partenaire.

c) *De quelle manière tient-on compte du label du bilinguisme dans le concept de gouvernance actuel ?*

Une attention soutenue est portée au bilinguisme lors du recrutement de nouvelles personnes, même si le nombre de dossiers est généralement moins nombreux du côté germanophone que francophone. Le conseil de direction réfléchit, notamment par la création du bureau du bilinguisme (qui sera occupé par une personne francophone et une personne germanophone), à renforcer l'attractivité de l'institution en tant qu'employeur bilingue, tant au niveau du personnel enseignant qu'au niveau du personnel administratif et technique.

6. *Est-ce qu'un concept interne de promotion du bilinguisme a été développé à la HEP|PH FR au cours des 20 dernières années ? Si oui, où peut-on le trouver ? Si non, pourquoi ?*

Un concept avait été développé dans les premières années de la HEP|PH FR autour de l'immersion et des cours en immersion comme moyen pour progresser dans la langue partenaire pour les étudiant-e-s. Ce concept a été réactualisé régulièrement. Un concept sur la gestion du bilinguisme à l'interne, pour le personnel, n'a pas été systématiquement formalisé. Des mesures dans ce sens pourront à l'avenir être pensées et proposées par le bureau du bilinguisme et de l'immersion.

En conclusion, le Conseil d'Etat constate que la HEP|PH FR apporte beaucoup d'attention et de soin à sa communauté germanophone et au bilinguisme en général, de manière pertinente et pragmatique, tant au niveau de son organisation qu'au niveau de ses missions de formation. Le Conseil d'Etat souhaite en outre rendre attentifs les député-e-s au fait que cette thématique est à considérer dans un cadre plus large : le nombre d'étudiant-e-s germanophones est également une préoccupation des HES fribourgeoises, et le recrutement de personnel qualifié germanophone ou bilingue se révèle compliqué pour de nombreux secteurs de notre marché de travail, dont les institutions de formation. Des réflexions sont en cours au sein de l'administration cantonale afin de déterminer la meilleure manière de se saisir de ce phénomène, permettant de mettre en place des mesures coordonnées, ciblées et avec une efficacité durable.

23 août 2022